

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Cette allocation du Conseil départemental est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Cette aide financière, dont le montant dépend du niveau de ressources permet, entre autre de prendre en charge en partie le portage de repas à domicile, les aides ménagères ou l'aide à la toilette et l'installation d'aides techniques.

Où ? Le dossier est disponible au CCAS. Les agents du CCAS peuvent vous aider à le rédiger et l'enverront au Conseil départemental.

CARTE MOBILITÉ INCLUSION ANCIENNEMENT CARTES D'INVALIDITÉ ET DE STATIONNEMENT

Cette carte a pour objectif de faciliter les déplacements du quotidien. Elle procure une priorité dans les files d'attente ainsi que sur les places assises dans les transports en commun.

Où ? Le dossier est disponible au CCAS. Les agents du CCAS peuvent vous aider à le rédiger et l'enverront au Conseil départemental.

CARTES DE TRANSPORT EN COMMUN

La carte Améthyste délivrée par le Conseil départemental permet la gratuité ou une réduction sur l'abonnement du pass Navigo.

Pour qui ?

- les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle
- les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans titulaires de la carte d'invalidité, non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle
- les anciens combattants peuvent également, sous certaines conditions, en bénéficier

Comment ? Le CCAS est à votre disposition pour assurer cette demande auprès du Conseil départemental.



ACCUEIL DU PUBLIC

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30
sans rendez-vous

Téléphone : 01 30 88 25 20 / 01 30 88 25 34

Mairie Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Mail: ccas@say78.fr

Le CCAS est à votre écoute et peut vous apporter une aide dans vos démarches administratives, dans la constitution des différents dossiers ainsi que dans l'orientation vers les différents professionnels du secteur.



Saint-Arnoult
en Yvelines



Au
service
des
seniors



Saint-Arnoult
en Yvelines

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN QUELQUES MOTS

Placé sous la présidence du Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose divers services et prestations pour toute la famille.

Vous trouverez l'ensemble des services proposés aux seniors par le CCAS dans ce dépliant.

Les missions du CCAS : accueillir, écouter et orienter vers les travailleurs sociaux et de santé du Département, lutter contre l'isolement en favorisant le lien social et contribuer au maintien à domicile des seniors.

Pour toutes questions, nos deux agents du CCAS sont à votre disposition sans rendez-vous tous les matins du mardi au vendredi à la mairie ou joignables au 01 30 88 25 20 / 01 30 88 25 34.

Jean-Claude Husson,
Président du CCAS
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

FOYER RESTAURANT

Service de repas proposé pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

Lieu de convivialité, le repas est pris en commun, un menu complet vous est servi. Vous le composez vous-même à partir des choix proposés. Il comprend : une entrée, un plat, un laitage et un dessert. Le café est également compris.

Où ? Au Centre Culturel Victor Hugo, avenue Henri Grivot.

Quand ? Du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00.

Comment ? Inscription une semaine à l'avance auprès du CCAS.

Tarif : Le prix du repas est fixé à 6 € pour les Arnolphiens non imposables, 9 € pour les Arnolphiens imposables et 12 € pour les personnes extérieures à la commune.



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) assure le portage de repas à domicile tous les jours de la semaine.

Comment ? Pour toutes questions (tarifs, planning...), consulter l'association au 01 30 59 38 90

TRANSPORT CŒUR DE VILLE

Un chauffeur bénévole du CCAS, aux commandes du minibus de la commune, conduit les personnes ne pouvant se déplacer seules, au centre-ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines (pour y faire leurs courses, aller à la pharmacie, mairie, poste...).

Quand ? Tous les vendredis matin.

Comment ? Sur inscription auprès du CCAS, au plus tard la veille.

CŒUR DE MÉDIATHÈQUE

Un chauffeur bénévole du CCAS, aux commandes du minibus de la commune, permet aux personnes ne pouvant pas se déplacer seules de se rendre à la médiathèque "Les Yeux d'Elsa" afin d'y échanger

avec les bibliothécaires sur les lectures, écouter des contes, emprunter des livres... le tout autour d'un café ou d'un thé. L'équipe de la médiathèque vous reçoit et vous conseille.

Comment ? Inscription auprès du CCAS.

Quand ? Un mardi par mois de 10h à 11h30.

Calendrier disponible auprès du CCAS et de la Médiathèque «Les Yeux d'Elsa», place du Jeu de Paume. Tél. : 01 30 59 38 13 ou mediatheque@say78.fr.



TÉLÉPHONIE / ÉNERGIE

Remboursement de l'abonnement téléphonique et versement de l'allocation énergie annuelle pour les plus de 65 ans, non imposables.

Le CCAS rembourse l'abonnement téléphonique à hauteur de 15€ (dans la limite de 6 factures par an).

Comment ? Sur présentation des factures.

ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS ANNUELLES

- Voyage des aînés à partir de 70 ans en mai
- Banquet des aînés à partir de 65 ans en octobre
- Colis de Noël pour les personnes âgées de + de 70 ans non imposables
- Goûter de Noël intergénérationnel

SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE

Un émetteur portatif permet, à partir d'une simple pression, d'entrer en contact avec une centrale d'écoute et d'assistance pour apporter aide et secours. Ce service fonctionne 24h/24 et 7j/7 en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines. Il améliore au quotidien les conditions de vie et de sécurité et contribue à lutter contre l'isolement.

Tarif : 5,49 euros par mois.

Comment souscrire ? Le formulaire est disponible au CCAS.